

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158
de MM. et Mmes Manon Delisle (PS), Christoph Allenspach (PS), Gilles Bourgarel (Verts),
Jean-Noël Gex (PLR), Christophe Giller (UDC), Alexandre Grandjean (PS),
Eva Heimgärtner (CG-PCS), Gisela Kilde (DC/vl), Jean-Frédéric Python (DC/vl)
et Georges Rhally (DC/vl) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 24 cosignataires,
demandant de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie
à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel**

En séance du 19 mai 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 158 de de MM. et Mmes M. Delisle, C. Allenspach, G. Bourgarel, J.-N. Gex, C. Giller, A. Grandjean, E. Heimgärtner, G. Kilde, J.-F. Python et G. Rhally et E. Strozzi, ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel.

Réponse du Conseil communal

Introduction

La progression rapide de l'assainissement de l'éclairage public a été une évolution très positive du point de vue énergétique pour la Ville de Fribourg. Le plan d'actions énergétiques "Cité de l'énergie" prévoit notamment de finaliser cet assainissement dans les prochaines années à un rythme moins soutenu. Cette progression rapide de la qualité et de l'efficacité de l'éclairage public n'aurait pas été envisageable sans le soutien financier de la Ville sous la forme d'un crédit d'investissement pluriannuel.

En considérant que le programme pour l'assainissement des installations d'éclairage public arrive à son échéance, le postulat 158 demande au Conseil Communal de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel.

Situation

La vision de la Ville de Fribourg se situe dans le sillage de celle de la Société à 2'000 Watts, qui est compatible avec la vision du canton d'atteindre la société à 4'000 Watts d'ici à 2030. Pour aller dans le sens de la Société à 2'000 Watts, la Ville se fixe des objectifs spécifiques. Pour y arriver, un Plan communal des énergies est nécessaire. Ce plan comprend les principes suivants:

- l'efficacité (utiliser moins d'énergie pour faire la même chose);
- la sobriété (agir avec mesure pour améliorer la qualité de vie);
- la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Un plan d'actions énergétiques "Cité de l'énergie" doit concrétiser ces principes et prévoit, en ce qui concerne l'économie d'énergie et l'augmentation de la part d'énergie renouvelable:

- des objectifs quantitatifs pour le patrimoine communal:
 - o Réduire de 30% la consommation des énergies (chauffage et eau chaude) par rapport à 2012 et couvrir 75% des besoins thermiques restants par des énergies renouvelables, si possible indigènes.
 - o Stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2012 (ce qui correspond à une réduction par m² de surface de référence énergétique).
- des objectifs quantitatifs pour le territoire communal:
 - o Réduire de 25% la consommation des énergies thermiques (chauffage et eau chaude) par rapport à 2012 et (au moins) quintupler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes (actuellement à 4%).
 - o Stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2012 (ce qui correspond à une réduction par m² de surface de référence énergétique) et doubler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes (actuellement à 30%).

La Ville de Fribourg est labellisée "Cité de l'énergie" depuis 2000. Elle a demandé le renouvellement du label "Cité de l'énergie" et l'a obtenu en mai 2016 avec 289.3 points sur 491 (58.9%). Lors du dernier audit de 2011, la Ville de Fribourg avait atteint 70% du nombre de points maximum. En considérant un léger durcissement du label, le résultat de cette année fait état d'un léger ralentissement de la Ville de Fribourg dans son engagement dans les domaines du développement durable et de l'énergie.

Le Conseil Communal entend renforcer ses efforts à plusieurs niveaux:

A. Au niveau de l'organisation de la commune

- une synthèse des responsabilités liées à la gestion de l'énergie selon les thèmes de "Cité de l'énergie" doit être élaborée;
- un délégué à l'énergie devrait être engagé avec un cahier des charges adapté, de façon à piloter et à suivre la mise en place du plan d'actions;
- une commission de l'énergie, comme le demande la loi cantonale sur l'énergie, doit être mise en place;
- l'évaluation des progrès dans le cadre d'un contrôle annuel des résultats par un conseiller "Cité de l'énergie".

B. Au niveau des stratégies et de la planification

- un plan communal des énergies doit être finalisé et validé;
- une planification énergétique territoriale doit être établie, identifiant les principaux enjeux énergétiques (notamment les différentes sources d'énergies locales);
- le déploiement de la stratégie "Chauffage à distance" (CAD) doit être poursuivi, en vue d'optimiser le développement du/des CADs et leur alimentation en chaleur renouvelable;
- renforcer la communication sur les thèmes "Cité de l'énergie" avec les acteurs-clés.

C. Au niveau des étapes concrètes (par exemple)

- l'assainissement de l'éclairage public en continu par tranche d'env. 5% par année (50% des points lumineux sont déjà assainis);
- valoriser la chaleur des eaux en sortie de STEP en vue de l'exploiter dans un réseau CAD;
- réaliser toute nouvelle construction communale avec les standards énergétiques les plus performants selon les conditions locales et tendre vers ces derniers pour les transformations et les rénovations.

Conclusion

Les objectifs ambitieux du plan d'actions "Cité de l'énergie" démontrent d'une réelle volonté communale.

Cependant ces objectifs ont besoin de supports forts pour être atteints. La mise en place de la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel, à prévoir dans le budget 2017 et dans le Plan financier, permettrait de fournir un de ces supports.

L'engagement d'un délégué à l'énergie est prévu dès le printemps 2017; la mise sur pied d'une Commission de l'énergie, ainsi que le crédit d'investissement pluriannuel prévu, seront des avantages certains pour permettre à la Ville de Fribourg d'atteindre ses objectifs énergétiques mais également ceux liés au processus "Cité de l'énergie".

Le postulat n°158 est ainsi liquidé.